

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu l'arrêté du 6 janvier 2026 nommant le jury du concours interne de l'agrégation et du CAER-agrégation, section langues vivantes étrangères : allemand, session 2026 ;
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

Mme Sophie BOUILLER
Professeure agrégée

Mme Laetitia HERRAULT
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Yann LEBAILLIF
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Mme Carole MAURICE GORECKI
Professeure agrégée

M. Nicolas MILLOT
Professeur agrégé

M. Wandrille MINART
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Mme Judith NOSSENT
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Swantje TABERLET
EC. R Professeure agrégée

Académie de NANTES

Académie de BORDEAUX

Académie de RENNES

Académie de DIJON

Académie de VERSAILLES

Académie de REIMS

Académie de CLERMONT-FERRAND

Académie de RENNES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 mars 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU